



Salon des Arts

25– 26 Octobre 2025

REGLEMENT

**Le Salon des Arts aura lieu à la Salle des Fêtes de Pithiviers
8, rue des Rouloirs 45300 Pithiviers**

du Samedi 25 au Dimanche 26 Octobre 2025

il est ouvert à tous les artistes professionnels ou amateurs

ŒUVRES ACCEPTÉES	Œuvres murales (huiles, acryliques, gouaches, aquarelles, pastel, numérique, photographiques, dessins...) Œuvres en volume (sculptures, objets, installations...)
INSCRIPTIONS	<p>Nous faire parvenir avant le 30 Mai 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none">- La fiche d'inscription- Un texte succinct vous dépeignant- Votre règlement à l'adresse : <p>Centre d'Activités Culturelles du Pithiverais 8, rue des Chardons 45300 – PITHIVIERS Email : cac.pithiviers@wanadoo.fr</p> <p>Les réservations se feront par ordre d'arrivée, elles seront clôturées sans préavis. Il est donc conseillé de répondre rapidement.</p> <p>Le Salon des Arts est limité à 42 artistes. La préférence sera donnée aux premiers inscrits.</p> <p>Attention important: Les œuvres présentées ne doivent pas avoir été exposées aux précédents Salons des Arts.</p> <p>Tout désistement après la sélection entraînera la perte des droits d'inscription.</p> <p>En cas de besoin, les organisateurs pourront constituer un jury de sélection, ses décisions seront sans appel.</p>
SURFACE ALLOUÉE	Une surface de 5,40 m à 6 m de large sur 2m de haut environ composée de grilles et ou panneaux pleins, sera allouée à chaque artiste qui pourra en disposer à sa guise 1 table et 2 chaises peuvent compléter le matériel sur demande .

DROITS D'INSCRIPTIONS	Pour une surface de 5.40m à 6m sur 2m environ Sculptures emplacement de 5m sur 4m environ Œuvres hors format murales ou en volume	50 € 50 € nous contacter
VENTE D'OEUVRES	Aucune commission ne sera prélevée sur les ventes. Les œuvres vendues ne pourront être retirées avant la fin du Salon	
ORGANISATION VERNISSAGE	<p>Chaque exposant devra prévoir l'habillage éventuel de son espace mis à disposition avec un linéaire de 5.40 m à 6 m environ, ainsi que son propre matériel d'accrochage ou de présentation de ses œuvres.</p> <p>aucune agrafe ou clou ne doit être enfoncee dans les panneaux.</p> <p>la suspension des œuvres se fait par crochet et chaîne non fournis.</p> <p>L'accrochage sera possible la journée du Vendredi 24 de 9h à 12h et de 14h à 18h .</p> <p>Tout doit être prêt pour le Vendredi à 18h un vernissage est prévu le Vendredi à partir de 19h en présence des personnalités locales et régionales</p> <p>Une buvette est prévue dans l'enceinte du Salon des Arts avec possibilité de repas sur réservation au moment de l'inscription pour le Samedi midi et le Dimanche midi.</p> <p>Nous indiquer le nombre précis de repas, aucune modification possible après le 1° septembre. (Le repas est préparé par un traiteur)</p>	
RESPONSABILITE	Les exposants s'engagent à n'exercer aucun recours contre l'association, organisatrice du salon. Les exposants qui souhaitent assurer leurs œuvres le feront à leurs frais. Les organisateurs n'assument aucune responsabilité concernant les pertes, vols, détériorations ou accidents divers. dont pourraient être victimes les œuvres exposées.	
DIVERS	Chaque exposant respectera l'espace mis à sa disposition sans débordement intempestif sur l'espace de déambulation du public. Ce règlement doit permettre à chacun de participer à la manifestation Salon des Arts dans de bonnes conditions	
RENSEIGNEMENTS & CORRESPONDANCE	<p>C.A.C. Centre d'Activités Culturelles du Pithiverais 8, rue des Chardons 45300 PITHIVIERS tél : 02.38.30.02.65</p> <p>www.cac-pithiviers.com Courriel : cac.pithiviers@wanadoo.fr</p> 	